

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 04/10/2016

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : **Patrick GRESSER**

Accusé de réception Préfecture
067-216705426-20161014-1-DE
Date de téltransmission : 19/10/2016
Date de réception préfecture : 19/10/2016

Conseillers présents et représentés :9

SEANCE du 14 octobre 2016

Etaient présents :

Le Maire : Alain NORTH

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Philippe KLEIN

Absents excusés : Ludovic STIEBER, Christian HUBER

Délibération n° 2016/43

Objet : Tarifs concessions columbarium

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2223-1,
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 16 octobre 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal ;

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement.

Le columbarium constitue un espace de 12 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation est proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- Concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 750 € TTC
- Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 1 100 € TTC

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. Patrick GRESSER, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité des présents et des représentés, de fixer ainsi les tarifs des concessions des cases du columbarium à compter du 17 Octobre 2016.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la commune.

Et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

A Wintzenheim Kochersberg, le 14 octobre 2016

